

AVERTISSEMENT IMPORTANT

Le document qui se trouve ci-dessous devient un contrat dès que vous avez coché la case « *j'accepte les Conditions Particulières d'Utilisation* ». Il fixe les termes et conditions des relations qui vont s'établir entre vous et iWoM. Nous vous invitons à le lire avec attention.

Les noms communs écrits avec une première lettre majuscule ont un sens particulier, qui est défini au début des Conditions Générales de l'utilisation du Site BonArtisan.com applicables aux Artisans.

Si vous avez une hésitation, une difficulté ou si vous estimez qu'une stipulation n'est pas convenable, n'hésitez pas à contacter notre département juridique en adressant un courrier électronique à juridique@i-wom.com

Conditions Particulières Abonnement applicables aux Artisans

1- Contenu des Services Abonnement

En souscrivant un Abonnement, l'Artisan bénéficie des Services suivants, en sus de ceux correspondant au Référencement Confirmé :

L'Artisan a accès de manière privative à des fonctionnalités qui lui permettent de créer et/ou gérer les services suivants :

- sa propre page Web sur l'Internet qu'il met à jour comme il l'entend, cette page étant référencée sur les principaux moteurs de recherche (Google, Yahoo, MSN, etc.) ;
- une fonctionnalité suivi d'activité qui lui permet de consulter ses Notations et de recevoir les commentaires émis par tel ou tel Utilisateur qu'il peut ensuite copier dans son « livre d'or » sur sa page Web ;
- un espace affaires qui lui permet (i) la réception et la consultation des demandes de devis venant des Utilisateurs et (ii) de poster ses offres et ses demandes d'emploi et consulter celles des autres Artisans Abonnés ;
- une messagerie qui lui permet de communiquer avec ses clients, partenaires économiques, fournisseurs etc. (voir les Conditions Générales s'agissant des modifications potentielles de la capacité de stockage) ;
- un espace de gestion du Compte qui regroupe les informations nécessaires au suivi de son activité sur le Site comme notamment la facturation par iWoM des Services payants ;
- un programme de parrainage qui lui permet de bénéficier de mois d'abonnement gratuit en parrainant un Artisan.

2 - Prix de l'Abonnement :

Le prix de l'Abonnement est constitué d'une redevance mensuelle de 14,99 euros (quatorze euros et quatre vingt dix neuf centimes) hors taxes (toutes taxes applicables notamment la TVA seront facturées en sus), étant précisé que l'Abonnement est obligatoirement souscrit pour des périodes successives de douze mois consécutifs indivisibles, sauf comportement fautif d'iWoM ou force majeure (cf. infra § 3.1).

Le prix sera révisé automatiquement par application de la formule suivante :

$$P1 = P0 \times S1/S0$$

Formule dans laquelle :

P1 est le prix révisé

P0 est le prix avant révision

S1 est l'indice Syntec en cours au jour de la révision

S0 est l'indice Syntec en cours au jour où a été déterminé P0

Dans le cas où l'indice Syntec disparaîtrait, les Parties conviendraient de retenir tout autre indice pouvant être raisonnablement substitué à l'indice Syntec.

Le paiement s'effectuera par prélèvement automatique le 20 de chaque mois.

3- Durée et fin du Contrat

3.1 Durée du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties deux mois avant l'expiration de la période en cours, par notification par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

3.2 Paiement du prix en cas de résiliation pour faute imputable à l'Artisan

En cas de résiliation pour faute imputable à l'Artisan, le solde des redevances dues au titre de la période en cours deviendra immédiatement exigible, savoir : la différence entre le montant de toutes les redevances de la période en cours et la somme des redevances déjà payées au titre de cette même période.

3.3 Paiement du prix en cas de résiliation pour faute imputable à iWoM ou en cas de force majeure

Seul le prix du mois en cours à la date de fin du Contrat, telle que définie dans les Conditions Générales, sera dû, en sus naturellement du prix de tous les mois précédents, si toutefois la fin du Contrat intervient le 20 ou postérieurement au 20 du mois.

3.4 Notification de résiliation hors délai

Toute notification de dénonciation effectuée en contravention des stipulations du § 3.1 supra rendra exigible le paiement de la somme des redevances de la période suivante.

4. Conditions Générales

Toutes les autres stipulations des Conditions Générales applicables aux Artisans s'appliquent.